

CEUTA ET MELILLA : ANTICIPER UNE CRISE QUI NE DOIT PLUS NOUS DÉPASSER

Madrid, le 31 juillet 2026

Depuis plusieurs jours, Ceuta enregistrait une augmentation soutenue des arrivées à la nage en provenance du Maroc. La pression ne cessait de croître autour des brise-lames du Tarajal et de Benzú, principalement le fait d'adolescents et de très jeunes hommes marocains. **Le 30 juillet, cependant, le phénomène a pris une ampleur alarmante** : en l'espace de quelques heures, des dizaines de milliers de personnes ont franchi la frontière par la mer et par voie terrestre, dépassant les capacités des autorités et des services d'accueil d'une ville comptant à peine 84 000 habitants.

Les chiffres restent provisoires et doivent être considérés avec prudence. Le ministère de l'Intérieur a estimé qu'environ **50 000 personnes sont entrées en situation irrégulière** et a indiqué qu'environ la moitié d'entre elles sont ensuite retournées au Maroc. On a également dénombré des dizaines de morts, principalement par noyade, et de nombreux blessés. La pression s'est ensuite déplacée vers Melilla, où les autorités locales ont estimé qu'entre 300 et 400 personnes seraient entrées depuis le Maroc.

Il s'agit d'une crise frontalière et humanitaire d'une gravité extrême. La priorité immédiate doit être de prendre en charge les blessés, d'identifier les personnes entrées et de rétablir le fonctionnement normal de la frontière. Mais il est également nécessaire d'analyser **pourquoi un mouvement de cette ampleur n'a pas été anticipé** et ce qui se serait passé si le profil et la nationalité des personnes arrivées avaient été différents.

UNE CRISE PRÉCÉDÉE DE SIGNES

Cet afflux massif n'est pas survenu de nulle part. Au cours de la semaine précédente, environ 1 500 personnes avaient atteint Ceuta à la nage, tandis que les structures d'accueil et de protection des mineurs commençaient à être saturées. Le ministère de l'Intérieur avait alors affirmé que les réseaux exploitaient un arrêt récent de la Cour suprême et diffusaient une interprétation erronée selon laquelle l'Espagne ne pouvait plus refouler les personnes atteignant la ville par voie maritime.

L'arrêt de la Cour suprême n'a pas reconnu un droit d'entrer ni de rester en Espagne. Il a établi que le régime exceptionnel de refoulement à la frontière prévu pour Ceuta et Melilla ne peut s'appliquer automatiquement à une personne interceptée en mer. Dans ces cas-là, l'administration doit l'identifier, examiner sa situation, lui permettre de demander une protection internationale et appliquer, le cas échéant, la procédure ordinaire de renvoi. Le problème est qu'une question juridique s'est transformée, sur les réseaux sociaux, en un message très simple : **quiconque arriverait à la nage ne serait pas renvoyé.** Face à cette interprétation, l'Espagne aurait dû réagir immédiatement en renforçant la frontière maritime, en expliquant publiquement la portée de l'arrêt en arabe et en dariya, et en préparant des équipes supplémentaires d'identification et de retour.

La principale leçon à retenir est l'importance de l'anticipation. Une fois que des milliers de personnes se rassemblent et commencent à se déplacer simultanément, le phénomène devient presque impossible à gérer sans risques graves pour les migrants, les agents et la population locale. L'action décisive doit intervenir avant la traversée, lorsque apparaissent les appels lancés sur les réseaux sociaux, les premiers mouvements et les rassemblements près de la frontière. L'Espagne doit analyser pourquoi un mouvement de cette ampleur n'a pas été anticipé et ce qui doit changer pour que cela ne se reproduise plus.

LE PROFIL DES PERSONNES QUI ARRIVENT

Les images montrent une présence majoritaire d'adolescents et de très jeunes hommes marocains. Beaucoup viennent de Castillejos — Fnideq — et d'autres villes du nord du Maroc, bien que des jeunes se soient également déplacés depuis des lieux plus éloignés. Ils ne correspondent pas nécessairement au profil de ceux qui parcourent pendant des mois les routes du Sahel et du désert sous le contrôle de réseaux de trafic. Dans de nombreux cas, il s'agit de déplacements rapides depuis le territoire marocain même. Au premier trimestre 2026, le chômage des jeunes Marocains s'élevait à près de 29 % chez les 15-24 ans. À cela s'ajoutent la précarité, les inégalités territoriales, le décrochage scolaire, le manque de perspectives et une vision idéalisée de l'Europe constamment diffusée sur les réseaux sociaux.

Comprendre ces facteurs, c'est reconnaître que **la réponse ne peut se limiter au contrôle policier.** Lorsque des milliers de jeunes considèrent que se jeter à la mer constitue une opportunité raisonnable, il existe également un problème social, économique et d'attentes de l'autre côté de la frontière. L'une des questions les plus préoccupantes est **le nombre élevé de personnes qui déclarent être mineures.** L'Espagne a besoin de procédures rigoureuses, homogènes et rapides pour déterminer l'âge. En cas de doute raisonnable, il appartient au parquet d'ordonner les mesures nécessaires, en collaboration avec professionnels de santé. L'accumulation de dossiers en suspens porte préjudice aux enfants eux-mêmes qui ont besoin d'une prise en charge, car elle occupe des places, mobilise des ressources et retarde les décisions concernant leur avenir.

D'autre part, **le fait d'être effectivement mineur ne signifie pas nécessairement que la seule solution soit de rester en Espagne**. Il existe depuis 2007 un accord spécifique entre l'Espagne et le Maroc visant à prévenir l'émigration irrégulière des mineurs non accompagnés, à les protéger et à organiser leur retour concerté. Dans de nombreux cas, en particulier lorsqu'il existe des familles identifiées et des conditions d'accueil adéquates au Maroc, **le retour accompagné et supervisé est la solution la plus raisonnable**. La politique de protection ne devrait pas laisser entendre que tout mineur arrivant à Ceuta restera nécessairement en Espagne.

La demande d'asile ne doit pas devenir un moyen indiscriminé d'empêcher tous les retours. Le système doit distinguer rapidement les personnes qui ont besoin d'une protection internationale de celles qui ont migré principalement pour des raisons économiques ou par manque d'opportunités. Le Pacte européen sur la migration et l'asile, applicable à partir de juin 2026, exige que les personnes interceptées à la suite d'une entrée irrégulière soient enregistrées et soumises à des contrôles d'identité, de sécurité, de santé et de vulnérabilité. Elles doivent ensuite être orientées vers la procédure d'asile appropriée ou vers la procédure de retour. L'objectif est de **concilier garanties juridiques et décisions rapides**. L'Espagne doit déployer immédiatement des équipes spécialisées chargées de traiter les dossiers le plus rapidement possible. **Ceuta et Melilla ne peuvent assumer seules cette responsabilité.**

MAROC : UN PARTENAIRE INDISPENSABLE, MAIS UNE COOPÉRATION QUI DOIT ÊTRE ÉVALUÉE

Le Maroc est le principal partenaire de l'Espagne en matière de migration dans la Méditerranée occidentale. Sa collaboration a contribué à réduire les départs vers les Canaries, la péninsule et les villes autonomes, et les forces de sécurité marocaines empêchent chaque année des milliers de tentatives d'entrée. L'expérience de ces dernières années montre que, lorsqu'il existe une volonté politique et une coordination opérationnelle, le Maroc dispose d'une capacité considérable pour contrôler les départs et réduire la pression sur les frontières espagnoles. C'est précisément pour cette raison que l'ampleur des événements oblige à examiner avec une attention particulière ce qui n'a pas fonctionné cette fois-ci. Le ministère de l'Intérieur a insisté sur la « collaboration exemplaire » entre les deux pays, a remercié les autorités marocaines pour leurs efforts et a annoncé un renforcement de la coordination et des mesures visant au retour des personnes entrées illégalement.

Cette coopération doit être préservée. Cependant, préserver cette relation ne signifie pas renoncer à poser des questions légitimes. L'ampleur des événements démontre que **les mécanismes de prévention n'ont pas suffisamment fonctionné**. Il convient de clarifier comment autant de personnes ont pu se rassembler aux abords de Ceuta, de quelles informations disposaient les autorités des deux pays, à quel moment les premiers mouvements ont été détectés et pourquoi les renforts n'ont pas réussi à empêcher le débordement. Il est possible que le Maroc ait déployé des efforts considérables et que, malgré cela, ses forces de sécurité aient été débordées. Il est également possible que les appels lancés sur les réseaux sociaux et la rapidité de la mobilisation aient rendu toute réponse difficile. Quoi qu'il en soit, **la gravité des faits exige une évaluation bilatérale transparente**, et non de simples déclarations générales sur la bonne coopération. L'Espagne a besoin du Maroc en tant que partenaire, mais elle a également besoin que cette coopération soit loyale, transparente, prévisible, vérifiable et efficace, en particulier lorsque le contrôle d'une frontière extérieure de l'Union européenne est en jeu.

L'ALGÉRIE ET UN CONTEXTE DIPLOMATIQUE SENSIBLE

La crise est survenue quelques jours après la visite officielle de Pedro Sánchez en Algérie, le 20 juillet. Au cours de ce voyage, l'Espagne et l'Algérie ont annoncé une nouvelle étape dans leurs relations et la tenue, à l'automne, d'une réunion de haut niveau. Les deux gouvernements ont par ailleurs souligné leur volonté de renforcer la coopération en matière de gestion migratoire, de lutte contre le terrorisme et de relations économiques et énergétiques. L'amélioration des relations avec l'Algérie répond à des intérêts stratégiques espagnols. L'Algérie est un partenaire énergétique essentiel et un acteur central pour la stabilité de la Méditerranée, notamment en ce qui concerne la route migratoire vers les Baléares. **L'Espagne doit pouvoir entretenir des relations solides avec l'Algérie et le Maroc sans que son rapprochement avec l'un ne soit interprété comme une action hostile à l'égard de l'autre.** À cela s'ajoute le projet de loi sur l'octroi de la nationalité espagnole aux Sahraouis nés sous l'administration espagnole. Cette initiative profiterait aux personnes nées au Sahara occidental avant 1977 et capables de prouver leur lien avec l'ancienne administration espagnole. **Ce contexte doit être pris en compte lors de l'analyse des relations bilatérales avec le Maroc.**

Il existe par ailleurs un précédent récent que l'Espagne ne peut ignorer. Entre le 17 et le 18 mai 2021, environ 9 000 personnes sont entrées à Ceuta à pied ou à la nage. Le Parlement européen a constaté par la suite que la police marocaine avait temporairement assoupli les contrôles, ouvert les points de passage frontaliers et cessé d'empêcher les entrées. Il a également souligné expressément qu'un **mouvement d'une telle ampleur pouvait difficilement être considéré comme spontané.**

L'évolution même des déclarations marocaines a confirmé la dimension politique de cette crise. Le ministre marocain des Affaires étrangères a d'abord lié cet affrontement à l'accueil réservé à Brahim Ghali, dirigeant du Front Polisario, puis à ce que Rabat considérait comme l'ambiguïté de l'Espagne concernant le Sahara occidental.

Le Parlement européen a alors condamné **l'utilisation des contrôles frontaliers, de la migration et, en particulier, des mineurs comme moyen de pression contre l'Espagne**. Cet épisode a montré qu'une crise bilatérale peut rapidement se répercuter à la frontière et que l'Espagne ne peut pas faire face seule à une pression qui affecte l'ensemble de l'espace européen. Il a également rappelé que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Espagne est, en même temps, une question de souveraineté et d'intégrité territoriale européennes.

CE QU'A ANNONCÉ LE GOUVERNEMENT

Le gouvernement a envoyé des renforts policiers et militaires à Ceuta, a entamé l'identification des arrivants et collabore avec le Maroc pour faciliter le retour de ceux qui peuvent être réadmis. Pedro Sánchez et le ministre de l'Intérieur se sont rendus dans la ville, et l'exécutif a annoncé de nouvelles mesures de confinement maritime dans la zone du Tarajal. Ce sont des décisions nécessaires pour répondre à l'urgence. Cependant, **il ne suffit pas de renforcer la frontière une fois que le mouvement a déjà commencé**. La principale leçon à tirer de Ceuta est que l'anticipation s'avère plus efficace, plus sûre et plus humaine que la gestion d'une crise déjà consommée.

LE SCÉNARIO QUI DOIT INQUIÉTER L'ESPAGNE

Cet épisode nous oblige également à envisager un scénario encore plus difficile. La plupart des arrivants sont marocains, ce qui permet de négocier leur réadmission avec un pays voisin avec lequel il existe des accords et des canaux de coopération. **Que se serait-il passé si des dizaines de milliers de personnes avaient provenu de pays subsahariens avec lesquels l'Espagne ne dispose pas de mécanismes opérationnels de réadmission**, ou dont les autorités consulaires mettent des mois à confirmer l'identité des personnes et à délivrer des documents de voyage ? La situation aurait été bien plus difficile à gérer. Les renvoyer directement dans leur pays d'origine nécessite de les identifier, de localiser leurs autorités consulaires et d'obtenir leur collaboration. Un afflux de même ampleur, composé majoritairement de ressortissants de pays avec lesquels il n'existe pas de coopération effective en matière de retour, aurait entraîné **une saturation prolongée de Ceuta, Melilla et du système d'accueil de la péninsule**. De nombreuses procédures auraient pu rester bloquées pendant des mois, voire des années.

CE QUE L'ESPAGNE DEVRAIT FAIRE

- L'Espagne doit commencer par mener **une enquête détaillée sur la chronologie des événements**. Il faut savoir quand les appels à rassemblement ont été détectés, quelles informations ont été échangées entre l'Espagne et le Maroc, quelles décisions ont été prises et à quel moment les dispositifs ont été débordés.
- Deuxièmement, il est nécessaire de mettre en place **un mécanisme permanent d'alerte précoce pour Ceuta et Melilla**. La surveillance des réseaux sociaux, les mouvements vers Castillejos et Beni Enzar, le rassemblement de jeunes et les changements dans le déploiement aux frontières doivent déclencher automatiquement des renforts et des contacts politiques.
- Troisièmement, l'Espagne doit améliorer sa capacité de gestion des frontières. **La frontière doit être juridiquement protectrice, mais aussi fonctionnelle sur le plan opérationnel**.
- Quatrièmement, la coopération avec le Maroc doit inclure des objectifs vérifiables, un échange d'informations en temps réel et des protocoles d'intervention automatiques. La relation bilatérale est indispensable et doit être entretenue, mais elle doit également être évaluée à l'aune de ses résultats.
- En cinquième lieu, **il est indispensable d'investir sur le terrain**. La coopération en matière de migration ne peut se limiter au financement de véhicules, de caméras, de barrières et de forces de sécurité. L'Espagne et l'Union européenne doivent investir dans des mesures à long terme, l'emploi des jeunes, l'éducation, le développement territorial et la mobilité légale au Maroc et dans d'autres pays d'origine et de transit. Cet investissement doit cibler en particulier les zones d'où proviennent les jeunes, s'accompagner d'objectifs concrets et faire l'objet d'une évaluation. Les projets de petite envergure, dispersés et de courte durée peuvent difficilement modifier les conditions qui alimentent la migration irrégulière.
- Enfin, **l'Espagne doit solliciter un soutien européen clair**. Ceuta et Melilla sont des territoires espagnols et constituent une frontière extérieure de l'UE. Leur protection ne peut être considérée comme une responsabilité exclusivement nationale. Le Pacte européen prévoit des mécanismes pour les situations de crise et d'instrumentalisation migratoire, et affirme qu'aucun État membre ne doit être laissé seul lorsqu'il est soumis à une pression extraordinaire. L'Europe doit agir de manière coordonnée face aux menaces provenant de son voisinage. **Les initiatives nationales isolées et les accords bilatéraux déconnectés affaiblissent la position commune. Le fait que chaque pays agisse de son côté facilite l'exploitation des divisions européennes par des États tiers**. S'il s'avérait qu'un pays utilise délibérément les mouvements migratoires pour faire pression sur un État membre, **la réponse devrait être européenne**. Utiliser la frustration de milliers de jeunes comme instrument politique met leur vie en danger et en fait des moyens de pression. **Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Espagne est également une question de souveraineté et d'intégrité territoriale européennes**.